Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20261001-20261001001-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 1 er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1er octobre à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Marianne LE POETVIN.

MEMBRES PRESENTS

- **Collège des élus** : Annaïck HUCHET, Marianne LE POETVIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Tibault GROLLEMUND, Frédéric CHAZAL, Benjamin AZOUZE, Guillaume DANIC, Marc KEMPF, Marie THUILLIER,
- **Collège des professionnels** : Dominique MICHAUD, Aurélia BOIRAL, Alwenna JEGAT, Charlotte OLIVIER, Fanny BOQUILLET,
- **Collège des personnalités qualifiées** : Pierrick PAINVIN, Régina DUTACQ.

- **MEMBRES REPRESENTES**
  - **Collège des élus** : Ronan JUHEL donne pouvoir à Annaïck HUCHET, Thomas BRON donne pouvoir à Guillaume DANIC ;
  - **Collège des professionnels** : Eva GALLEN donne pouvoir à Charlotte OLIVIER, Pierre REBOUR donne pouvoir à Dominique MICHAUD.
  - **Collège des personnalités qualifiées** :
- **MEMBRES ABSENTS**
  - **Collège des élus** :
  - **Collège des professionnels** :
  - **Collège des personnalités qualifiées** :

Également présents : *J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme*
C. BEVAND – Responsable Accueil, Promotion et Développement
G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité

Nombre de conseillers
> en exercice : 20
> présents : 16
> votants : 20
Date de convocation :
le 23 septembre 2026

Délibération n° 2026-10-001 FC

Classement en Catégorie I

Vu l'arrêté du ministre de l'Economie et des finances du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens liant l'EPIC Office de Tourisme de Belle-Ile et la Communauté de Communes 2026-2030 ;

Vu la délibération 26_046_B2 du Conseil Communautaire en date du 2 mars 2026 demandant à l'office de tourisme de renouveler le classement Catégorie I obtenu le 23 février 2022 ;

Considérant l'obtention par l'office de tourisme du label Destination d'Excellence en date du 9 avril 2026 ;

Il est proposé, aux membres du COmité de DIRection d'autoriser l'office de tourisme à déposer un dossier de classement en Catégorie I auprès de la préfecture du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20261001-20261001001-DE

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise l'office de tourisme à présenter un dossier de classement an Catégorie I auprès de la préfecture du Morbihan.**

Fait à Le Palais,
Le 1er octobre 2026
Marianne LE POETVIN
Présidente du COmité de DIRection